



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESENENY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

5 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TIERS LIEU

AP 2022-110001 - Opération budgétaire n° 110001

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme pour l'aménagement d'un tiers lieu.

Pour rappel, cette opération est assujettie au régime de la taxe sur la valeur ajoutée. Le montant de cette autorisation de programme s'élève actuellement à 3.280.000 € HT.

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil municipal a révisé la répartition des crédits de cette AP/CP qui est fixée comme suit :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	Réalisés 2023	CP 2024	CP 2025
3.280.000 €	0 €	542.755,23 €	2.525.000 €	212.244,77 €

Après analyse des offres remises suite à consultation, il s'est avéré que le montant des travaux est supérieur au montant de l'enveloppe prévue pour cette autorisation de programme. Toutefois, il est précisé que le montant prudentiel inscrit au PPI pour cette opération est supérieur aux offres. Après négociation, certains lots ont fait l'objet d'une révision à la baisse. Cependant, deux lots doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de revoir le montant de l'autorisation de programme pour le fixer à 3.540.000 € HT et de revoir le montant des crédits de paiements, savoir :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	Réalisés 2023	CP 2024	CP 2025
3 540 000 €	0 €	542.755,23 €	2.325.000 €	672 244,77 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour, et 8 abstentions** (M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, et M. Clément SERVAT),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 3 540 000 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 17/07/2024

